

# Audits pilote Label Qualiméthas<sup>®</sup>

Arnaud DIARA, [a.diara@atee.fr](mailto:a.diara@atee.fr)



## Interprofession de la filière méthanisation et biogaz en France

### Représenter nos adhérents

- ~240 adhérents personnes morales (contre 90 en 2009)
- Comité de direction élu, composé de représentants des 12 collèges (groupes de métiers)

- Interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics
- 20 ans d'existence
- ...et d'actions pour promouvoir le développement des filières de production et de valorisation du biogaz

Membre  
Fondateur :



L'ATEE bénéficie du  
soutien de l'ADEME



### Développer la filière

- La méthanisation comme outil de transition écologique et agricole
- Énergie circulaire décentralisée
- Évolution de la réglementation
- Labellisation et bonnes pratiques
- Innovation et technologie
- Excellence environnementale



- Thématiques
- Formation
- Financement
- Pratiques agricoles
- Risques et sécurité
- ...

### Informier & échanger

- Site internet
- Aide technique et juridique
- Groupes de travail
- Services pour les adhérents
- Mails d'informations
- Veille réglementaire & technique
- Réponses aux questions des adhérents

- Organisation d'événements
- Colloques techniques
- Journées Recherche Innovation

expo  
biogaz

LE SALON DU GAZ RENOUVELABLE

12 & 13 juin 2019  
Lille • Grand Palais • France

# Label soutenu par les pouvoirs publics

- *GT métha Lecornu (2018) : Professionnaliser la filière*

**L'une des clefs de cette structuration est l'initiation d'une démarche de qualité** (guides, chartes, labels, certification, normes...) permettant de favoriser un développement efficace des projets, de rassurer les investisseurs et de diminuer les coûts de production.

- *GT métha Wargon (2019) :*

*E. Wargon s'est félicitée du lancement dévoilé à cette occasion par le Club biogaz du label Qualimétha « conception et construction des installations de méthanisation », qui contribuera au renforcement des démarches de qualité permettant de professionnaliser la filière de la méthanisation. »*

## Label de l'ensemble de la filière, avec une gouvernance partagée

PROJET

### Candidats au label :

- AMO
- MOE
- Constructeurs :
  - Lot Process métha
  - Lot Process valorisation biogaz
  - Lot Génie Civil
  - Autres

### Prescripteurs :

- Pouvoirs Publics
- ADEME
- Banquiers
- Assureurs
- Gestionnaires de réseau
- Avocats

### Maitres d'ouvrages, monde agricole, Collectivités :

- AAMF
- APCA
- Développeurs
- Collectivités (AMORCE ...)

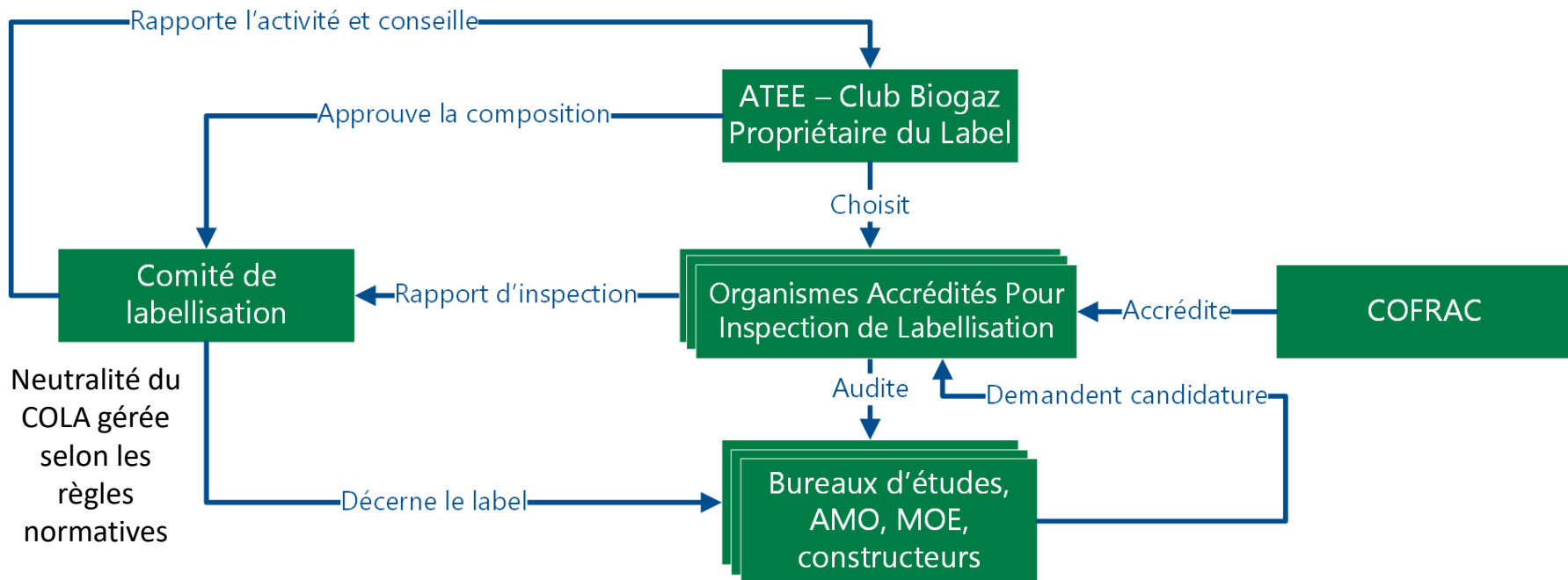
L'adhésion au Club Biogaz n'est pas une condition de participation

Rassemblés au sein du « Comité de labellisation »

# Attentes des parties prenantes

- Garantir le respect de la réglementation
- Attester/ valoriser la mise en place de système de management de la qualité au sein des entreprises
- Promouvoir /identifier les prestataires de conception et construction qui ont des références de qualité
- Permettre aux acteurs de s'appuyer sur la sous-traitance (petits BE & constructeurs)
- Clarifier les responsabilités et assurances
- Garantir un dimensionnement sincère et réaliste
- Former l'exploitant, et fournir la documentation des installations livrées
- Garantir des performances (Productivité, rendement, stabilité)
- Garantir des livrables de qualité
- Encourager l'amélioration continue
- Optimiser les coûts

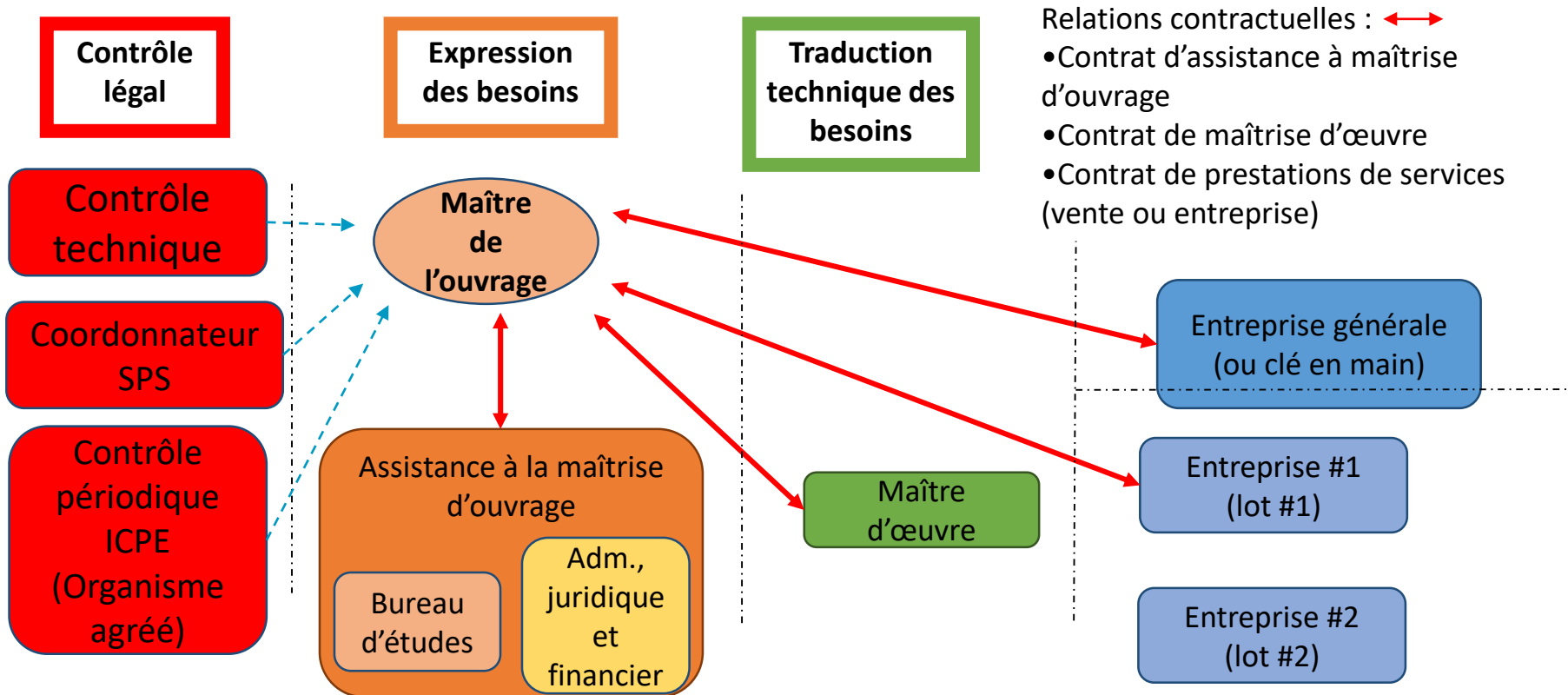
# Principe de fonctionnement



# Label évolutif

- S'inscrit dans un cadre normatif, et souhaite d'aller à terme vers une certification (accréditation ISO 17065).
- Dispose de son propre système de management de la qualité
  - Système de gestion documentaire
  - Objectifs qualité : au travers d'une charte évolutive
  - Amélioration continue (revue de direction annuelle)
  - Politique qualité : gouvernance partagée (comité de labellisation), orientation « client » = Maitres d'ouvrages, Prescripteurs
  - Secrétariat de label

# Schéma contractuel guide contrats





# Marché d'aujourd'hui

- Marché d'offre et non de demande sur le segment petites installations autonomes agricoles :
  - Acteurs contractant généraux sans « AMO » : réalisent l'ensemble des tâches.

Comment développer l'activité de conseils indépendants pour les maitres d'ouvrage non sachants ?

- Marché de demande pour une majorité d'installations « territoriales ou collectives » :
  - AMO réalise un ou des CDC pour marché de conception - réalisation mais : Pas nécessairement de MOE.

# Segmentation des lots

Cas courants :

- Contractant général + MOE « lots périphériques »
- Contractant général + Lot Terrassement/VRD
- Contractant général + Lot Terrassement/VRD + Lot GC
- AMO + Lot métha + lot épuration gaz +  
MOE lot Terrassement /VRD

Jurisprudence IDF : Une MOE sur le process + une MOE sur lots périphérique

# COMPROMIS réaliste dans l'allotissement pour les projets labellisés aujourd'hui :

- AMO réalise deux cdc : contractant process + MOE lots périphériques
- Contractant général :
  - Si lots exclus du champ (terrassement très majoritairement exclu) :  
Notice de terrassement transmise au MOA vérifié au cours de l'audit
- Contractant général « process » :
  - Prétraitement + Métha (avec GC cuves) + épuration
- MOE « lots périphériques » :
  - Terrassement (inclut terrassement cuves) + VRD

Information du porteur de projet + attention particulière de l'AMO sur les interfaces non-couvertes : responsabilités choix du terrain, études G2 PRO, pieux

# Traduction dans le label

II	B	4	Contrats	Segmentation des métiers MOE et AMO sur un même projet	Il faut deux contrats indépendants dont le contrat d'AMO mène à une consultation pour un MOE. Une entreprise qui propose les deux services, devra candidater au label pour les deux étiquettes. Attestation sur l'honneur AMO pas MOE sur même projet y compris sur une deuxième phase.	Champ d'application de l'audit différent pour l'étiquette AMO et MOE pour les entités qui proposent les deux.	Contrats, Vérification que l'AMO n'était pas MOE et vice versa, sur le même projet après construction.
----	---	---	----------	--	---	---	--

# Rôle de l'AMO

- Principe de base : MOA = Premier Responsable peut s'appuyer sur AMO :
- AMO compétent, doit pouvoir conseiller un MOA non sachant sur les points suivants :
  - la définition du besoin (cahier des charges techniques et planning) ; (ne peut pas être sous-traité) : étude de faisabilité
  - le financement du projet, notamment par un plan de financement ;
  - l'obtention des autorisations ;
  - la préparation à l'exploitation ; la maintenance et le démantèlement
  - la maîtrise juridique et assurantielle du projet. (sous-traitable)

## Rôle du concepteur du procédé de méthanisation

- Conception du module de digestion
  - Outil fin de prédiction de la qualité/quantité biogaz + Digestat
- Construction du module de digestion
  - Spécification ouvrage circulaire étanches
  - Spécifications équipements
  - Spécifications lot valorisation du biogaz
  - Interface GC/équipements ; lot métha / lot valo biogaz
- Garantie de performance à un prix forfaitaire avec un dimensionnement sincère et réaliste
- Lot avec l'investissement le plus élevé

# Rôle du MOE

- Conception générale de l'installation
  - Etablissement des esquisses, plans détaillés, ACT de tous les lots
- Gestion globale du projet de conception – réalisation
  - Méthodo de gestion de projet et allotissement
- Bonne coordination du chantier
  - Gestion des interfaces
  - Réception globale de l'installation
  - Coordination des intervenants, gestion des délais

# GT contrats en parallèle

- Le **GT Contrats** a vocation a :
  - Définir un lexique de contrats
  - Proposer des recommandations sur les clauses principales à intégrer
  - Travail sur les montages juridiques et la définition des intervenants :
    - Frontières AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) /MOE (Maîtrise d'Œuvre)
    - Montages « alternatifs » : MOD, groupement solidaire

Inscrivez-vous auprès de Marie Verney : [jurid.biogaz@atee.fr](mailto:jurid.biogaz@atee.fr)



# Charte du label (1)

- I. Posséder au sein de l'entreprise les **compétences** professionnelles nécessaires.
- II. Assurer auprès du client un rôle de **conseil**, l'assister dans le choix des solutions les mieux adaptées à ses besoins
- III. Répondre aux exigences de la **réglementation**, notamment sur la maîtrise des risques (sécurité des personnes et des biens) et sur la protection de l'environnement, et œuvrer plus généralement à la responsabilité sociale et environnementale de la filière
- IV. Préconiser le **matériel conforme** à la réglementation en vigueur (norme, avis technique ou marquage CE) le plus adapté au client.
- V. Respect des règles de **marché** : en réponse à son cahier des charges soumettre au client une offre détaillée, assortie de conditions de vente écrite et complète pour l'installation proposée.

## Charte du label (2)

- VI. Informer le client sur les **démarches** nécessaires à effectuer : déclarations préalables aux travaux, Autorisations, permis de construire et agréments, octroi des aides publiques en vigueur, dialogue territorial
  
- VII. Réaliser l'installation commandée dans le respect des règles de l'art, avec un prix justifié et dans les délais impartis : **Qualité, prix, délais**
  
- VIII. Livrer une **installation fonctionnelle**, former l'exploitant à son outil, lui remettre les notices techniques d'utilisation
  
- IX. En cas d'incidents de fonctionnement de l'installation, intervenir dans des délais rapides et procéder aux vérifications et remises en état nécessaires : **Suivi, maintenance**
  
- X. Favoriser les **audits** du label Qualiméthà.

# Calendrier – Avancée des travaux



**Avril 2018 –  
Septembre 2018**

**Septembre 2018  
– Février 2019**

**Février 2019 –  
Juin 2019**

**Juin 2019 –  
Septembre 2019**

**Octobre 2019**

**Juin 2020**

# Les livrables réalisés



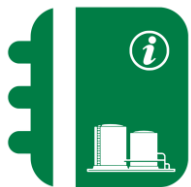
## 1. Guide de Fonctionnement du label

- Destiné aux utilisateurs du label (AMO/Maitre d'Œuvre/Constructeur)
- Explicite le rôle des différents acteurs du label (propriétaire, OEC, Comité de labélisation)



## 2. Liste des critères d'évaluations pour obtenir le label pour les différents acteurs AMO/Maitre d'Œuvre/Constructeur

- Check list des conditions à réunir
- Une liste par typologie d'acteur (donc 3)



## 3. Guide technique

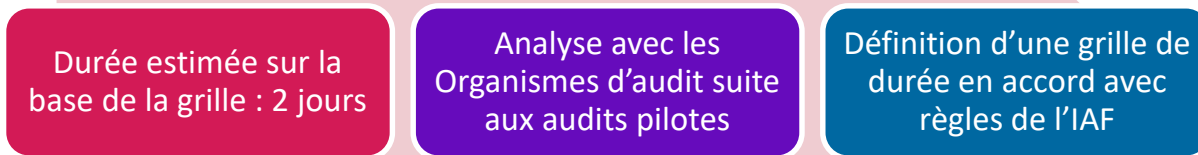
- Destiné aux porteurs de projets
- Synthétique et correctement illustré pour expliquer le fonctionnement et le rôle du label

# Phase de déploiement pilote : Objectifs

- Consolider les critères :
  - Adaptation des critères à la réalité du terrain : temporalité (applicable aujourd'hui ou à terme)
  - Non-conformités majeures/mineures
- Allègement pour les entreprises labélisées ISO 9001
- Mettre en place les processus d'évaluation de la conformité
- Déterminer les règles de durée et donc de coût du label
- Affiner le niveau de qualité attendu

# Coût de la labellisation

Comment le coût va être déterminé ?



**Principe** : Durée d'audit « forfaitaire » selon taille entreprise (effectif, nombre de projets, par lots ...)

Allègements en fonction du niveau de préparation et notamment si déjà certifié.

## **Règles de l'IAF (International accreditation forum) :**

- répartition audit documentaire / audit entreprise
- Audit initial, surveillance, renouvellement du label
- Facteurs d'ajustement etc.

Business plan complet :  
Audit + Secrétariat =  
Candidats + Sponsors

<https://www.iaf.nu/upFiles/IAFMD5QMSEMSAuditDurationIssue311062015.pdf>

## Retours premiers audits

- Consigne d'un dirigeant au chargé de QSE : « Ne mettre en place les outils proposés que si c'est utile » : 90 % des outils mis en place
- Besoin d'accompagnement et de temps pour les entreprises pour mettre en œuvre la démarche
- Les audits externes (ou internes) sont un vrai outil de prise de recul sur le travail de l'entreprise : auditeurs compétents, assurent un rôle de conseil
- Certains points demandent une évolution du marché (dépendants des porteurs de projets) qui ne peut se faire par le label mais peut se faire via les Appels à subvention ADEME
- Éconditionnalités du label aux subventions peut encourager les constructeurs
- Durée : 2 jours pour AMO Ok. Pour constructeurs 2 jours si bonne préparation.

# Phase de déploiement pilote : déroulé

- **Planification** : Constitution équipe audit, Préparation de l'audit par l'auditeur (prise en main du guide), OEC et QualiméthA, réunion de préparation avec l'ensemble des parties, notification d'audit
- **Recevabilité** (à distance) : analyse du dossier (données techniques et administratives)
- **Audit sur site** (2 jours) : réunion d'ouverture, interviews, audits terrain et documentaire, réunion de clôture.
- **Restitution audit** (0,5 jour) : rédaction du rapport d'audit
- **Bilan pilote** : Une réunion de restitution aura lieu : audit de l'audit et du label (OAC, Auditeur, candidats, comité de labélisation).
- **Réunion de délibération du comité de labélisation** : le même jour que la réunion de bilan pilote, le comité de labélisation délibèrera, et décidera de remettre ou non l'agrément provisoire à l'entreprise.
- **Rapport de revue de pilote** : Après réalisation des trois pilotes, Un rapport sera rédigé par le secrétariat du label et diffusé aux différentes parties prenantes.



# Parties prenantes

## Candidats pilote

- Solagro (AMO)
- Bio4gas (Clé en main)
- HZI (Clé en main)
- SCE / S3D (MOE /AMO)
- Agence Noë, agriplan, UP (MOE)

## OEC

- Bureau Véritas
- AFNOR Certification
- SGS

## Comité de labélisation

### Représentants des MOA :

- AAMF/APCA/ Fonroche ou autre développeur

### Représentants des prescripteurs :

- Cap Ouest / MSIG
- Karakters / Greenlaw
- Crédit agricole / Crédit mutuel
- AILE/RAEE
- ADEME/DGE/DGEC

### Représentants des labélisés :

**Pas forcément souhaitable**

# Déploiement commercial

- Développement du label pour l'ensemble des métiers
  - Études environnement / sanitaire (ICPE - agrément sanitaire)
  - Épuration biométhane/ Cogénération ; génie civil ...
- Mise en place site internet :
  - Liste des entreprises labélisées
  - Vitrine qualité de la filière (liste des références Qualimétha, illustration des critères)
  - Gestion des candidatures
  - Espace de travail pour le comité de labélisation
- Mise en place SMQ du label
  - Consolider les règles de gestion
  - Mis en place du secrétariat du label

## Perspective moyen-terme

- Labélisation des installations comme références des prestataires conception-construction
- Formation & outils pour les porteurs de projets
- « Normaliser » le label
  - Choix norme d'accréditation + constitution programme avec COFRAC

## Merci de votre attention

- Retrouvez toutes les informations :

<http://atee.fr/biogaz/label-conception-et-construction-des-installations-de-methanisation>

- N'hésitez pas à nous contacter :

Arnaud Diara [a.diara@atee.fr](mailto:a.diara@atee.fr) 01-46-56-41-42